



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 17 MAI 2010** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE JEUDI 13 MAI 2010.

**PRÉSENTS** : Son Honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith, E. Sztuka et M. Trudeau, formant ainsi quorum du conseil.

**ABSENT** : Monsieur le conseiller R. Geller.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Lucie Tousignant, greffière sont également présents.

### **2010-281** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec le retrait du point 10.04 et l'ajout des points suivants:

- 60.03 Octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour la période du 4 juin au 31 décembre 2010 dans le cadre d'une entente d'achats regroupés conclue avec la Ville de Montréal.
- 60.04 Autoriser la participation de Mme Micheline Bélanger, chef de division – Activités culturelles, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque du Conseil québécois de la musique.
- 60.05 Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière à l'égard de l'adoption du Règlement PC-2769.
- 60.06 Donner un avis de motion – projet de règlement modifiant le Règlement PC-2764 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 1 000 000\$ pour des travaux de repavage et de réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits dans le secteur industriel.

### **2010-282** SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le maire tient une consultation publique relativement aux projets de règlements suivants:

PC-2495A-256-PD1 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles.

PC-2495A-257-PD1 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro.

PC-2495A-258-PD1 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer des nouvelles distances minimales pour les piscines.

Le maire demande à la greffière d'expliquer les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption.

La greffière explique la teneur du projet de règlement n° PC-2495A-256-PD1 ainsi que les conséquences de son adoption et indique que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La greffière explique la teneur des projets de règlements n°s PC-2495A-257-PD1 et PC-2495A-258-PD1 ainsi que les conséquences de leur adoption et indique que les projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le maire demande s'il y a des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ces projets de règlements.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil concernant ces projets de règlements.

Par conséquent, la séance de consultation publique prend fin.

## **2010-283**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Lisa Pelling, 119, avenue Prince-Rupert: Identification des infrastructures jugées inadéquates dans le rapport de la société SNC Lavalin et reconstruction des avenues Sedgfield et Alston. Dépôt d'une lettre à l'égard des inondations du 11 juillet 2009.

M. Nosotti, 103, avenue Prince-Rupert: Refus de couverture en cas d'inondation de la part de son assureur en dommages à la suite des inondations du 11 juillet 2009.

Claude Arsenault, 46, avenue De Breslay: Adoption de la dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 322-324, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore aux fins de stationnement en vue de l'exploitation d'un nouveau commerce de type «restaurant/pub» et point 20.05 de l'ordre du jour de la présente séance sur la possibilité d'offrir les billets du tournoi de golf à des bénévoles. Point 10.13 de l'ordre du jour de la présente séance sur les modalités de distribution du projet de plan d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Robert McColl, 149, avenue Dieppe: Processus de nomination et critères de sélection des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Robert McColl, 149, avenue Dieppe, à titre de représentant de l'association des copropriétaires du 280 boulevard Hymus: Liste d'immeubles sur la liste de vente pour non paiement de taxes sur laquelle apparaît des espaces de stationnement situés au 149, avenue Dieppe.

Suzanne Vallant, 1, avenue Saint-Jean Baptiste, à titre de représentante d'un groupe de citoyens du quartier: Point 10.15 de l'ordre du jour de la présente séance à l'égard du type de permis d'alcool que pourra obtenir le nouveau commerce de type «restaurant/pub» devant s'établir aux 322-324, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore.

Denis Bouchard, 355 chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore: Construction d'un muret de soutènement au 355, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore.

Nicole Hervé, 2, avenue Saint-Jean Baptiste : Point 10.05 de l'ordre du jour de la présente séance, à l'égard de la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 322-324, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore aux fins de stationnement en vue de l'exploitation d'un nouveau commerce de type «restaurant/pub», lequel viendrait miner la quiétude du quartier.

Howard Brown, 12, avenue Saint-Joachim : Point 10.05 de l'ordre du jour de la présente séance, à l'égard de la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 322-324, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore aux fins de stationnement en vue de l'exploitation d'un nouveau commerce de type «restaurant/pub», lequel viendrait miner la quiétude du quartier.

Jeannine Corriveau, 35, avenue Maywood, à titre de représentante d'Habitation Edwin Crawford : Point 10.16 de l'ordre du jour de la présente séance, à l'égard d'une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un écran solaire visible de la rue au 35, avenue Maywood.

Henri Hervé, 2, avenue Saint-Jean Baptiste : Point 10.05 de l'ordre du jour de la présente séance, à l'égard de la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 322-324, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore aux fins de stationnement en vue de l'exploitation d'un nouveau commerce de type «restaurant/pub», lequel viendrait miner la quiétude du quartier et demande de report de ce point à une prochaine séance.

**2010-284**

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2748 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Labbé donne avis à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement en augmentant celui-ci de 275 000\$ et afin de pourvoir au terme du remboursement de l'emprunt, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2010-285**

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE DE 22 500 000\$

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 22 500 000\$ pour l'installation de divers travaux d'infrastructures à l'angle des boulevards Brunswick et Saint-Jean jusqu'à l'intercepteur de la Ville de Montréal, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2010-286**

RAPPORT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de la greffière sur la procédure d'enregistrement tenue le 4 mai 2010 à l'égard du règlement suivant :

PC-2769: Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 5 400 000\$ afin de pourvoir à l'installation de conduites sanitaires et pluviales en bordure d'une partie du boulevard Hymus et à la reconstruction complète d'une partie des avenues Winthrop, Eastview, de Georgia Crescent Ouest et de Jubilee Square (collecteur Westcliffe);

Et note qu'aucune personne habile à voter n'a demandé qu'un référendum soit tenu à l'égard de ce règlement.

**2010-287**                    ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2770

Le sujet relatif à l'adoption du Règlement n° PC-2770 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 250 000\$ afin de pourvoir aux travaux de conversion des feux de circulation DEL à divers endroits dans la municipalité incluant les travaux connexes est retiré de l'ordre du jour.

**2010-288**                    ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495C-68

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'adopter le Règlement n° PC-2495C-68 modifiant le Règlement n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un cabanon de 160 pieds carrés (14,86 mètres carrés) sans dalle de béton ou sans fondations permanentes sur le lot 2 529 633 (zone Ra307 – 300, avenue Saint-Louis).

**2010-289**                    ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495C-69-PD1

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'adopter un premier projet de règlement n° PC-2495C-69-PD1 modifiant le Règlement de construction n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau y soit installé, tel que soumis par la greffière le 3 mai 2010;

DE tenir une assemblée publique de consultation à cet effet, le 21 juin 2010.

**2010-290**                    ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-253

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'adopter le Règlement n° PC-2495A-253 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire ayant pour objet la création d'une nouvelle zone portant le n° Ra374 à l'égard de la propriété située au 114, avenue Empress.

**2010-291**                    ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-254

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'adopter le Règlement n° PC-2495A-254 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement aux empiètements permis dans les marges minimales pour les zones résidentielles et d'appartements.

**2010-292**                    ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-255

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'adopter le Règlement n° PC-2495A-255 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone Ra291 (secteur de l'avenue de Compton Crescent), quant aux marges latérales minimales requises.

**2010-293**                    ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-256

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'adopter le Règlement n° PC-2495A-256 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles.

**2010-294**                    PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-257-PD2

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement  
D'adopter un second projet de règlement portant le n° PC-2495A-257-PD2 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro, sans modification par rapport au premier projet adopté par le conseil le 19 avril 2010.

**2010-295**                    PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2495A-258-PD2

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
D'adopter un second projet de règlement portant le n° PC-2495A-258-PD2 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer des nouvelles distances minimales pour les piscines, sans modification par rapport au premier projet adopté par le conseil le 19 avril 2010.

**2010-296**                    ADOPTION – RÉOLUTION POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE les articles 88 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) stipule que le conseil fixe la durée, la date, l'endroit et la tenue de l'assemblée publique de consultation sur l'adoption d'un projet de plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date d'une telle assemblée.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
DE fixer la tenue d'une assemblée publique de consultation le 15 juin 2010 en vue de l'adoption du projet de plan d'urbanisme.

**2010-297**                    APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 202, AVENUE COOLBREEZE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 202, avenue Coolbreeze, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 3 mai 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka  
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement  
D'approuver les plans n°s 1/2 et 3/4 préparés par Mathieu Lafleur et reçus au Service d'urbanisme le 21 avril 2010, relativement à la construction d'un agrandissement et à des rénovations extérieures au 202, avenue Coolbreeze (B. Parker), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

**2010-298** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2495A  
– 322-324, CHEMIN DU BORD-DU-LAC--LAKESHORE POINTE-  
CLAIRE

Le sujet relatif à la demande de dérogation mineure pour permettre au 322-324, chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, un restaurant avec une capacité de 64 sièges et un nombre de 19 espaces de stationnement au lieu du nombre minimum requis de 21 espaces est reporté à une prochaine séance du conseil.

**2010-299** DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2495A  
– 35, AVENUE MAYWOOD POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'approuver la demande de dérogation mineure de l'Office municipal d'habitation du Québec, afin de permettre l'installation d'un mur solaire visible de la rue sur la façade sud de l'immeuble.

**2010-300** APPROBATION – REMBOURSEMENT DE DÉPENSE

*Pour ce point uniquement, monsieur le conseiller Dennis Smith, maire suppléant, préside la séance.*

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Trudeau  
Appuyé par le conseiller Labbé, et unanimement  
D'approuver le remboursement d'une dépense encourue par le maire M. Bill McMurchie, comme suite aux allégations du 15 juillet 2008 dans le quotidien «La Presse», et subséquemment dans d'autres bulletins de nouvelles, pour un montant total approximatif de 614,35\$, taxes incluses, le tout conformément aux règlement numéro PC-2753 ainsi qu'aux documents joints au dossier décisionnel 10-143-2717;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-141-00-448, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2717 émis par la trésorière.

*Monsieur le maire Bill McMurchie s'abstient de voter sur ce sujet.*

**2010-301** NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est propose par monsieur le conseiller Smith  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
DE nommer monsieur le conseiller Paul Bissonnette pour agir en tant que maire suppléant et, en tant que remplaçant du maire McMurchie aux assemblées du conseil d'agglomération de Montréal, pour les mois de juin, juillet et août 2010.

**2010-302** DÉPÔT – RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES  
ÉLECTORALES

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport de la trésorière sur les dépenses électorales.

**2010-303** DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2009 DE LA TRÉSORIÈRE ET  
DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Le sujet relatif au dépôt du rapport financier 2009 de la trésorière et du rapport des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 est ajourné au 18 mai 2010 à 16 h.

**2010-304** AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CÉGEP JOHN ABBOTT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'autoriser messieurs les conseillers Morris Trudeau, Jean-Pierre Grenier, Dennis Smith et Paul Bissonnette, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf de la Fondation du Cégep John Abbott, au coût de 1750\$, qui aura lieu le 2 juin 2010 au Club de golf Summerlea à Vaudreuil-Dorion;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-111-00-311, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2723 émis par la trésorière.

**2010-305** YACHT CLUB DE POINTE-CLAIRE – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est propose par monsieur le conseiller Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant de 2000\$ au Yacht Club de Pointe-Claire pour le programme de voile des jeunes de la communauté;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-10-989, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2713 émis par la trésorière.

**2010-306** 690 LAKESHORE SQUADRON – ROYAL AIR CADETS – PUBLICITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'acheter un espace publicitaire 175\$, représentant ½ de page dans le programme annuel de l'organisme «690 Lakeshore Squadron – Royal Canadian Air Cadets»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2725 émis par la trésorière.

**2010-307** TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR FEMMES EN RÉSEAU – PUBLICITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'acheter un espace publicitaire de 175\$, représentant la commandite d'un trou à l'occasion du tournoi de golf organisé par Femmes en Réseau, qui aura lieu le 15 juin 2010;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-349, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2734 émis par la trésorière.

**2010-308** PARTICIPATION - FESTIVAL DE BLUES DE L'OUEST DE L'ÎLE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invités à participer à un concert présenté par le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île qui aura lieu le 17 juin 2010, au profit de divers organismes communautaires;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et que certains protocoles exigent la présence de l' élu et de son conjoint.

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Trudeau  
Appuyé par le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'autoriser l'achat de deux billets pour un concert présenté dans le cadre du Festival de blues de l'Ouest-de-l'île au coût de 100\$ chacun, qui se tiendra au profit de divers organismes;

D'autoriser monsieur le conseiller Jacques Labbé et sa conjointe à représenter la Ville de Pointe-Claire lors de cet événement;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-111-00-311, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2732 émis par la trésorière.

**2010-309** REJET DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'AUSCULTATION ET LE DIAGNOSTIC D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejeter les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet la fourniture de services pour l'auscultation et le diagnostic d'une partie du réseau d'égout à l'aide d'une caméra à téléobjectif en raison du prix trop élevé, et;

D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres et dans le cadre de celui-ci, prévoir une période de 3 ans avec 2 options de renouvellement d'un an.

**2010-310** OCTROI D'UN CONTRAT – TENUE DE COLLECTE DES MATIÈRES ENCOMBRANTES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette Appuyé par le monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la tenue de collecte des matières encombrantes (Éco-Centre mobile de Pointe-Claire), à la société «4121104 CANADA INC. - KADISAL» pour un montant de 112 863,71\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PT10003;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-420-00-479

Crédits: 107 864,21\$      Contrat: 112 863,71\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2709 émis par la trésorière.

**2010-311** OCTROI D'UN CONTRAT – REPAVAGE ET RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE RUE À DIVERS ENDROITS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé Appuyé par le monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour le repavage et la réfection de trottoirs et de bordures de rue à divers endroits sur le territoire de la Ville pour la partie résidentielle seulement, à la société «ASPHALTE, BÉTON, CARRIÈRES RIVE NORD INC.» pour un montant de 654 879,30\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PG100005;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-410-22-765

Crédits: 625 870,25\$      Contrat: 654 879,30\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2569 émis par la trésorière.

**2010-312** REJET DES SOUMISSIONS – APPEL D’OFFRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PEINTURE POUR LA SIGNALISATION ET LA MARQUAGE DE LA CHAUSSEE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE rejeter les soumissions présentées dans le cadre de l’appel d’offres ayant pour objet la fourniture et la livraison de peinture pour la signalisation et le marquage de la chaussée pour l’année 2010 pour des raisons de non-conformité aux normes du ministère des Transports, et;

D’autoriser le lancement d’un nouvel appel d’offres.

**2010-313** CRÉATION D’UN COMITÉ ET APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’AUSCULTATION ET LE DIAGNOSTIC D’UNE PARTIE DU RÉSEAU D’ÉGOUT À L’AIDE D’UNE CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Bissonnette Appuyé par le conseiller Iermieri, et unanimement D’autoriser que les personnes suivantes soient désignées à composer le comité aux fins d’évaluation des offres relativement au contrat de services professionnels pour l’auscultation et le diagnostic d’une partie du réseau d’égouts à l’aide d’une caméra à téléobjectif, à savoir:

- M. Daniel McDuff (directeur – Travaux publics), M. Guy Gauthier, ing., (directeur - Service de l'ingénierie et du traitement de l'eau), M. Normand Dufour (chef de division – Voirie – Travaux publics) et, Mme Nicole Laniel (chef de section – Ressources matérielles), à titre de secrétaire du comité;

D’approuver les critères de sélection établissant la grille d’évaluation contenue dans le devis des documents d’appel d’offres, à savoir:

Critères d’évaluation	Pondération
<b>CRITÈRE 1: Expérience générale de l’entreprise</b>	
Contrats et expérience de l’entreprise pour ce type de projet	20
Total	20
<b>CRITÈRE 2: Compréhension du mandat et méthodologie</b>	
2.1 Compréhension des attentes et de la portée du projet	10
2.2 Organisation du projet et échéancier	10
Total	20
<b>CRITÈRE 3: Compétence de l’équipe et les équipements (chargé de projet et techniciens)</b>	
3.1 Expérience du chargé de projet	10
3.2 Expérience de l’équipe	10
Total	20
<b>CRITÈRE 4: Les équipements</b>	
4.1 Équipements récents à la fine pointe de la technologie	10
Total	10
<b>CRITÈRE 5: Logiciel de gestion et d’analyse</b>	
5.1 Module de gestion et d’analyse des réseaux d’égouts Aqua Cad Canalis	10
5.2 Aqua Cad Suite	10
Total	20
<b>CRITÈRE 6: Connaissance du territoire</b>	
6.1 Réseau d’égouts	10
Total	10
<b>POINTAGE TOTAL</b>	<b>100</b>

**2010-314** CRÉATION D'UN COMITÉ ET APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU COLLECTEUR SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Iermieri  
 Appuyé par le conseiller Bissonnette, et unanimement  
 D'autoriser que les personnes suivantes soient désignées à composer le comité aux fins d'évaluation des offres relativement au contrat de services professionnels pour la coordination du projet de construction du collecteur Saint-Jean, à savoir:

- Me Jean-Denis Jacob (directeur général), M. Guy Gauthier, ing., (directeur - Service de l'ingénierie et du traitement de l'eau), M. Daniel McDuff (directeur – Travaux publics), M. Benoit Filion (chef de division – Services techniques) et, Mme Nicole Laniel (chef de section – Ressources matérielles), à titre de secrétaire du comité;

D'approuver les critères de sélection établissant la grille d'évaluation contenue dans le devis des documents d'appel d'offres, à savoir:

Critères d'évaluation	Pondération
<b>1. Champ d'expertise de l'entreprise</b>	
Expérience de l'entreprise pour la réalisation technique de projets municipaux similaires (conception, coordination et gérance de projets)	15
1.2 Expérience de l'entreprise pour la réalisation administrative de projets municipaux similaires (partie légale, négociations, ententes, etc.)	15
Total	30
<b>2. Compétence de l'équipe (technique, administration, service à la clientèle)</b>	
2.1 Expérience du chargé de projet	10
2.2 Expérience des membres de l'équipe	10
2.3 Projets comparables (réalisés au cours des dernier 10 ans)	10
Total	30
<b>3. Compréhension et organisation du projet</b>	
3.1 Compréhension des attentes et de la portée du projet	10
3.2 Organisation du projet et échéancier	10
Total	20
<b>4. Autres considérations</b>	
4.1 Programme d'assurance qualité	5
4.2 Clarté de l'offre de service	5
4.3 Capacité de relève de l'entreprise	10
Total	20
<b>POINTAGE TOTAL</b>	<b>100</b>

**2010-315** AUTORISATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CENTRE AQUATIQUE MALCOLM-KNOX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier  
 Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement  
 D'autoriser un paiement de 238 949,66\$ relatif aux modifications de contrat pour l'agrandissement et les rénovations effectués au Centre aquatique Malcolm-Knox, à la société «KINGSTON BYERS INC.»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-407-02-743, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2724 émis par la trésorière.

**2010-316** APPROBATION – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP 429)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette  
 Appuyé par le monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
 D'approuver la lettre d'entente n° P.C. 2010-01 intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, section locale SCFP 429.

**2010-317**

**MANDATER – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –  
COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

---

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) la Ville de Pointe-Claire a été reconstituée le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU QUE la Commission de l'équité salariale a publié un aide-mémoire le 15 juillet 2005 portant sur l'équité salariale dans les municipalités reconstituées;

ATTENDU QUE dans l'aide-mémoire, la Commission de l'équité salariale précise que lorsque la municipalité centrale réalise l'exercice d'équité salariale en retard, et ce, après le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

- La municipalité centrale fait l'exercice avec les données du 21 novembre 2005, avec toutes les catégories d'emplois de la municipalité centrale et de la municipalité reconstituée;
- La municipalité centrale paie les ajustements salariaux pour la période comprise entre le 21 novembre 2001 et le 21 novembre 2005;
- La municipalité centrale paie les intérêts dus sur les ajustements salariaux pour la période comprise entre le 21 novembre 2005 et le 31 décembre 2005;
- Après le 21 novembre 2005, la municipalité centrale est en maintien et si la *défusion* occasionne des changements qui ne permettent pas le maintien de l'équité salariale, l'employeur doit apporter les modifications nécessaires à son ou ses programmes;
- La municipalité centrale paie le salaire ajusté aux personnes salariées à son emploi à compter du 21 novembre 2005;
- La municipalité reconstituée paie le salaire ajusté à la suite du programme réalisé par la municipalité centrale aux personnes salariées à son emploi et les intérêts dus sur les ajustements salariaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006;
- La municipalité reconstituée maintient le ou les programmes établis par la municipalité centrale et si la *défusion* occasionne des changements qui ne permettent pas le maintien de l'équité salariale, l'employeur doit apporter les modifications nécessaires à son ou ses programmes.

ATTENDU QUE le 27 mai 2009, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n<sup>o</sup> 25 modifiant la *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q., c. E-12.001);

ATTENDU QU'AU 12 mars 2009, la Ville centrale n'avait pas complété la totalité des travaux;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2009, la Ville centrale informait les directeurs généraux des villes reconstituées de leur obligation de réaliser les programmes d'équité salariale non amorcés à cette date;

ATTENDU QUE les interprétations divergentes des différents intervenants créent de la confusion quant aux obligations des villes reconstituées de l'agglomération de Montréal en matière d'équité salariale.

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri  
Appuyé par le monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
DE mandater l'Union des municipalités du Québec d'entreprendre,  
pour et au nom de la Ville, des démarches auprès de la Commission  
de l'équité salariale et de faire toute représentation nécessaire à  
cette fin.

**2010-318** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR  
DÉCISION DÉLÉGUÉE POUR LE MOIS DE AVRIL 2010

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des  
changements au personnel par décision déléguée pour le mois de  
avril 2010, telle que préparée M. André Lévesque, chef de division –  
Ressources humaines.

**2010-319** AUTORISATION – SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS,  
DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – AIDE  
FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES  
COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'autoriser le Service de la culture, des sports, des loisirs et du  
développement social à formuler une demande d'aide financière  
auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la  
Condition féminine du Québec à être versée à la Bibliothèque de la  
Ville de Pointe-Claire;

D'autoriser madame Céline Laperrière, chef de division –  
Bibliothèque, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout  
document afférent ou nécessaire pour donner suite à la présente  
résolution.

**2010-320** TRANSMISSION D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE  
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – RÈGLES D'ÉTHIQUE

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et  
de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, entend  
déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur  
l'éthique dans le milieu municipal;

ATTENDU QUE le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations  
pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un code d'éthique  
contenant une base commune et minimale de comportements fautifs  
et un régime de sanctions applicables par un commissaire à  
l'éthique qui relèverait de la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et  
d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour  
supérieure;

ATTENDU QUE les municipalités devraient également se doter de  
répondants à l'éthique;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec est favorable  
au développement et à la promotion d'une culture éthique forte,  
incluant une formation obligatoire pour tous;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a de  
nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de  
vouloir judiciairiser l'éthique en mettant en place une structure quasi-  
judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour  
s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

ATTENDU QU'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

ATTENDU QUE le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

ATTENDU QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les deux-tiers de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le municipal, le Commissaire aurait un pouvoir de sanction;

ATTENDU QU'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QU'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier

Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement

**RÉSOLU :**

DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;

D'adopter les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux en même temps;

DE transmettre une copie de cette résolution au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

**2010-321**

**OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'autoriser des dépenses relatives à la fourniture et à la livraison de produits chimiques pour la période du 4 juin 2010 au 31 décembre 2010, dans le cadre d'une entente d'achats regroupés conclue avec la Ville de Montréal, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Fournisseur	Produits chimiques	Code budgétaire	Contrat	Crédits	Entente
Graymont	Chaux calcique éteint	1-02-412-00-635	86 208,28\$	82 389,53\$	507156 - juin 2013
Kemira Water Solutions Canada inc.	Aluminate de sodium	1-02-412-00-635	13 657,87 \$	13 052,87 \$	505310 - juin 2013
Produits Performants General Chemical Ltée	Sulfate d'aluminium acidifié 5% et 10%	1-02-412-00-635	155 423,23\$	148 538,47 \$	505296- juin 2013
Brenntag Canada inc.	Chlore liquide en cylindre de 907,2 kg,	1-02-412-00-635	33 140,80\$	31 672,76 \$	505326 - juin 2013
Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate d'alumine	1-02-412-00-635	71 957,81 \$	68 770,31 \$	1820-AE - juin 2013
Univar	Silicate de sodium	1-02-412-00-635	28 566,40 \$	27 301,00 \$	505315 - juin 2013
Produits chimiques CCC Ltée	Charbon actif	1-02-412-00-635	45 308,02 \$	43 301,02 \$	505303 - juin 2013

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2735 émis par la trésorière.

**2010-322** AUTORISATION - COLLOQUE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
D'autoriser Mme Micheline Bélanger, chef de division – Activités culturelles, à représenter la Ville de Pointe-Claire lors du colloque du Conseil québécois de la musique qui aura lieu à Montréal, du 2 au 4 juin 2010.

DE rembourser les frais encourus par madame Bélanger lors de ce colloque.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-702-20-313.

**2010-323** DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA GREFFIÈRE À LA SUITE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT PC-2769

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de correction de la greffière à la suite de l'adoption du Règlement PC-2769 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, tenue à l'hôtel de ville le lundi 21 avril 2010 à 19 h 30 et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire tenue le lundi 17 mai 2010.

**2010-324** AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2764 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE DE 1 000 000\$

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2764 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 1 000 000\$ pour des travaux de repavage et de réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits dans le secteur industriel, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**2010-325** AJOURNEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
D'ajourner la présente séance au mardi 18 mai 2010 à 16 h.

\_\_\_\_\_  
Bill McMurchie, maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Tousignant, greffière